

### OBJECTIFS

Cette formation a pour but de transmettre aux apprenants un savoir-faire, une méthodologie et des outils permettant :

- D'évaluer les risques auxquels sont soumis les salariés
- D'évaluer la pertinence de solutions d'amélioration
- D'être acteur à part entière de la prévention des risques

### RÉGLEMENTATION

#### Article L.4121-3

L'employeur compte tenu de la nature des activités de l'établissement, évalue les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs y compris dans le choix des procédés de fabrication, des équipements de travail des substances ou préparation chimiques dans l'aménagement ou le réaménagement des lieux de travail ou des installations et dans la définition des postes de travail.

A la suite de cette évaluation, l'employeur met en œuvre les actions en prévention ainsi que les méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs. Il intègre ces actions et ces méthodes dans l'ensemble des activités de l'établissement et à tous les niveaux de l'encadrement.

#### Article R.4121-1

L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'article L.4121-3.

Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement

### PUBLIC

- Toute personne amenée à réaliser le Document Unique ou à participer à son élaboration

### DURÉE

- 60 heures

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Pédagogie basée sur l'interactivité et l'implication des stagiaires.
- La réalisation du DUERP sera amorcée et analysée sur une première phase, puis affiné, accompagné, finalisé dans un second temps.

### SUIVI DE L'ACTION & ÉVALUATION

- La présence du ou des salariés est suivi par une feuille de présence signée par demi-journée.
- Une attestation d'assiduité et de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.
- La formation sera évaluée en continu par la création et la remise du DUERP.

### PRÉREQUIS

- Aucun prérequis

### LIEU

- La formation sera animée dans vos locaux

### TARIF

- Nous contacter

### PROGRAMME

#### Contenu de la formation :

##### Préparer l'évaluation (10 heures)

- Informer les salariés
- Créer un comité pilote et/ou un groupe de travail

##### Le cadre juridique (15 heures)

- Obligation de l'employeur
- Droits et obligations des salariés
- Présentation des principes généraux de prévention

##### Évaluer les risques (15 heures)

- Repérer les risques auxquels les salariés sont exposés dans quelles circonstances (en se basant sur l'ED 840 INRS)
- Apprécier le niveau de risque d'après une grille multicritères
- Classer les situations à risques, des plus critiques aux moins critiques.

##### Résoudre les situations à risques (10 heures)

- Analyser les situations à risques
- Recherches de solutions (organisation, EPI, formations)
- Choisir des solutions en termes d'efficacité et de contraintes

##### Agir (10 heures)

- Mettre en place un plan d'action
- Évaluer l'efficacité
- Engager la mise à jour du Document Unique